

Ministry of Education
Information Management Branch
777 Bay Street
4th Floor, Suite 422
Toronto, Ontario M5G 2E5

Ministère de l'Éducation
Direction de la gestion de l'information
777, rue Bay,
Bureau 422, 4^e étage,
Toronto (Ontario) M5G 2E5



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation, conseils scolaires
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers, administrations
scolaires

EXPÉDITEUR : Don Young
Directeur
Direction de la gestion de l'information

DATE : Le 19 janvier 2007

OBJET : Note de service n^o 24 concernant la GIARE
**Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement
des élèves (GIARE)**
Accès à du financement supplémentaire pour 2006-2007

Je vous écris pour faire le point sur l'initiative de la GIARE et vous informer du financement supplémentaire que votre conseil ou administration scolaire peut obtenir pour assumer les coûts de vos activités de développement de la capacité locale de GIARE menées entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007.

J'ai le plaisir de dire que les conseils scolaires accomplissent de grands progrès en surmontant les défis et en saisissant les occasions que présente la GIARE. Dans tout le secteur, le personnel enseignant, la direction des écoles et l'administration des conseils font preuve d'un solide leadership en élaborant et instaurant des stratégies favorisant une culture de collecte de données saines, un incontournable pour l'utilisation efficace des données. Les centres de réseautage professionnel GIARE ont établi des liens avec la communauté de recherche et continuent à promouvoir les efforts concertés et la mise en commun des pratiques exemplaires. À ce titre, ils constituent un élément important de la stratégie générale d'amélioration du rendement des élèves qui repose sur l'utilisation de données et d'information.

Malgré ces grands progrès, nous devons veiller à disposer maintenant de données qui serviront à suivre le rendement des élèves et à en rendre compte, faciliteront l'élaboration de politiques et de programmes, éclaireront les pratiques pédagogiques et appuieront le modèle de financement. À cet égard, il est impératif de finaliser les présentations de données au Ministère dans le SISON.

Nous avons écouté soigneusement les préoccupations que vous avez soulevées au sujet du SISON. En particulier, vous avez mentionné des coûts imprévus liés à la technologie et à des activités de gestion des données. Vous avez aussi indiqué que l'accent sur le SISON a retardé les activités touchant d'autres éléments importants de la GIARE. Nous sommes prêts à apporter une aide supplémentaire aux conseils pour

payer les dépenses liées à ces activités pendant cette période de transition, mais nous devons d'abord avoir la preuve qu'ils ont accompli des progrès tangibles dans la présentation de données au SISON. Plus précisément, les conseils et administrations scolaires qui auront terminé et approuvé leurs présentations de données sur les élèves de 2005-2006 au SISON d'ici le 20 février 2007 pourront obtenir des fonds pour la GIARE.

Le financement supplémentaire consiste en un montant de base pour chaque conseil ou administration couplé à un montant établi en fonction d'un facteur lié à l'effectif. Comme précédemment, il est possible d'utiliser ces fonds supplémentaires pour les activités de développement de la capacité locale de GIARE liées à la technologie, à la gestion et à l'utilisation des données et aux ressources humaines, y compris celles touchant la préparation au SISON. Les dépenses admissibles de GIARE doivent être effectuées entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007.

Votre conseil scolaire peut bénéficier d'un financement supplémentaire au montant de _____ \$ pour payer les dépenses admissibles de GIARE, à condition qu'il effectue la présentation finale et l'approbation des données des élèves de 2005-2006 dans le SISON d'ici le 20 février 2007 au plus tard. Vous trouverez ci-joint l'état de votre présentation de données au SISON pour 2005-2006 (annexe A).

Si vous désirez accéder à ces fonds supplémentaires, veuillez imprimer et signer deux copies de l'entente de paiement de transfert modifiée ci-jointe (annexe B) et les retourner au Ministère (à l'attention de Charlotte Ward, Direction de la gestion de l'information) le plus tôt possible et pas plus tard que le 20 février 2007. Vous devez joindre à votre entente les prévisions financières modifiées indiquant les dépenses admissibles de GIARE à payer avec vos allocations totales de GIARE de 2006-2007 (allocation initiale et fond supplémentaire). Aucune modification à ces prévisions ne sera acceptée après le 20 février 2007. Veuillez envoyer vos prévisions directement à Charlotte.Ward@Ontario.ca. Sur réception de vos documents et de vos données approuvées du SISON de 2005-2006, nous approuverons l'allocation supplémentaire pour les dépenses admissibles de GIARE.

Je vous remercie de nouveau de votre fidèle engagement envers la GIARE. Votre personnel peut communiquer directement avec Charlotte Ward (416 327-4255) s'il a des questions concernant l'administration de ce financement.

Le directeur,

Original signé par Don Young

Don Young

p.j. : 2 - Annexe A – Activité de présentation de données sur les élèves de 2005-2006
au SISON
Annexe B – Entente de paiement de transfert modifiée

c.c. Responsables de la GIARE
Personnes-ressources pour le SISON
Responsables des finances